

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 799 Subvention à l'association pour la Mémoire des Enfants Juifs déportés du 13ème arrondissement de Paris.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement du 30 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1500 euros à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs déportés du 13e arrondissement de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1500 euros est allouée à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs déportés du 13e arrondissement de Paris dont le siège social est situé 122 rue Nationale, (75013 Paris) (X07437 / 2011_06297).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire